



A 26 ans, rompre tout lien familial avec mon géniteur

Par **Solely75**, le **25/05/2017** à **06:19**

Bonjour, rn rn Cela fait aujourd'hui 7 ans que je n'ai pas eu de contact avec mon père, individu peu recommandable dont l'irresponsabilité influe encore négativement sur ma vie d'adulte. Il ne m'a presque pas élevée mais quelques années ont suffi ! rn J'aimerais savoir comment faire pour qu'il ne soit jamais à ma charge (forme d'émancipation, transmission de témoignage à un représentant juridique...). En sachant qu'il est mon seul parent vivant (je ne sais pas si ça change quelque chose). rn Par avance merci pour vos conseils, rn Solely

Par **cocotte1003**, le **25/05/2017** à **06:52**

Bonjour, il n'existe pas de solution, votre père restera votre père. Si un jour vous êtes appelé pour participer au financement de ses besoins comme maison de retraite, vous pourrez faire connaître au juge votre position. En attendant, tâchez d'obtenir des preuves de sa négligence envers vous, cordialement